

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 V 255 Vœu relatif à l'instauration du paiement à la minute dans les parkings parisiens.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les amendements aux délibérations 2013 DVD 106 et 2013 DVD 35 présentés par M^{me} Laurence DOUVIN et les élus du groupe UMPPA ;

Considérant l'amendement adopté à l'unanimité par le Sénat dans le cadre du projet de loi sur la consommation, dont l'objectif est de redonner du pouvoir d'achat aux consommateurs, prévoyant qu'"à partir du 1^{er} janvier 2016, tout exploitant de parc de stationnement payant affecté à un usage public est tenu d'appliquer au consommateur, en dehors de toute formule d'abonnement ou de tarification journalière, une tarification à la minute lorsque le coût du service est déterminé *a posteriori*" ;

Considérant que le travail parlementaire doit se poursuivre dans les prochains mois ;

Considérant que cette évolution répond à une demande des usagers et peut avoir un effet bénéfique sur l'utilisation des parkings et la rotation des places ;

Considérant que la Ville de Paris gère via des concessions 143 parkings ;

Considérant qu'il convient néanmoins d'évaluer les conséquences d'une telle évolution pour la collectivité parisienne tant d'un point de vue juridique que financier ;

Considérant l'action de modernisation des parkings et d'innovation en matière de stationnement menée par la municipalité qui s'est traduite notamment par la création d'une tarification au quart d'heure, de tarifs incitatifs pour les véhicules les plus respectueux de l'environnement, le développement de stationnements pour deux-roues et services d'autopartage ;

Considérant que l'organisation du stationnement fait partie intégrante de la politique des déplacements et doit inciter à réduire l'usage de la voiture individuelle au profit de modes alternatifs plus respectueux de l'environnement et du cadre de vie des Parisiens ;

Sur proposition de M. Julien BARGETON, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

Soient étudiées les conséquences financières, sociales et environnementales de l'instauration du paiement à la minute dans les parkings parisiens.